

Régimes d'octroi de licences des États membres, dans le domaine de l'accès aux ressources rares**Appel d'offres ouvert**

(96/C 178/13)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission européenne, direction générale télécommunications, marché de l'information et valorisation de la recherche, DG XIII/A, à l'attention de Mme Alison Birkett, BU 31 3/58, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.
Tél. (32-2) 296 83 42/296 82 09. Télécopieur (32-2) 296 83 93.

L'accès aux ressources rares (radiofréquences, terrains publics et privés, chiffres, etc.) présente un grand intérêt au niveau des possibilités d'accès effectif aux marchés des télécommunications, qui sont offertes aux nouveaux acteurs. Parallèlement, la réglementation actuelle dans les États membres concernant la gestion et l'affectation des ressources telles que les radiofréquences et nombres, ainsi que l'accès aux terrains publics et privés, manque relativement de clarté.

L'étude vise à donner à la Commission un aperçu des régimes d'octroi de licences des États membres dans le domaine des ressources rares.
2. **Catégorie de service et description:** L'octroi de licences est un aspect fondamental du futur cadre réglementaire pour les télécommunications dans un environnement ouvert. Le 14. 11. 1995, la Commission a adopté une proposition de directive portant sur un cadre réglementaire pour les autorisations générales et les licences individuelles dans le domaine des services de télécommunications (COM (95) 545).
3. **Lieu de livraison:** Voir au point 1.
- 4., 5.
6. **Variantes:** Non autorisées.
7. **Délai d'exécution des travaux:** La durée sera de 6 mois.
8. a) **Nom et adresse du service auquel le cahier des charges relatif aux études peut être demandé:** Voir au point 1.
b) **Date limite pour effectuer la demande:** 10. 7. 1996.
c) **Les demandes du cahier des charges relatif aux études pourront être introduites par télécopieur ou par courrier:** Les demandes par télécopieur doivent être confirmées par courrier transmis avant la date limite indiquée au point 8. b).
9. a) **Date limite de soumission des offres:** 1. 8. 1996.
b) **Nom et adresse du service auquel les propositions doivent être envoyées:** Voir au point 1.
10. a) **Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres:** Les représentants officiels de la Commission européenne et 1 mandataire de chaque soumissionnaire.
b) **Les offres seront ouvertes le:** 19. 8. 1996 (10.00). Adresse: Commission européenne, direction générale télécommunications, marché de l'information et valorisation de la recherche, avenue de Beaulieu 31, salle de réunion 02, 3e étage, B-1160 Bruxelles.
- 11.
12. **Principales conditions de financement:** L'étude sera financée à 100 %.
13. **Forme juridique en cas de groupement de soumissionnaires:** Les propositions peuvent être soumises à titre individuel ou de manière conjointe. Si 2 candidats ou plus soumettent une offre commune, l'un d'eux sera désigné mandataire et agent responsable.
14. **Informations concernant la situation du candidat:** Le candidat devra donner des renseignements de nature économique et technique à des fins d'évaluation, dont le détail figure dans le cahier des charges.
15. **Durée de validité:** 8 mois.
16. **Critères d'évaluation:** Voir cahier des charges.
- 17., 18.
19. **Date d'envoi de l'avis:** 10. 6. 1996.
20. **Date de réception de l'avis par l'Office des publications officielles des Communautés européennes:** 10. 6. 1996.
21. Ce marché est couvert par l'Accord sur les marchés publics (AMC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).